

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 10 02 2022

Séance du Conseil Municipal du 10 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle « l'Ancien Grenier », sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 03/02/2022.

Présents :

Messieurs : AUPETIT Philippe - GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric – HAMON Vincent - MORANGE Alain.

Mesdames : BOUTENEGRE Marie-Cécile – CHAPELAS Bernadette - DUMAS Bernadette – PERRET Claudine - PRESSET Ghislaine.

Absents excusés : **Mr MOUNIER Thomas a donné pouvoir à Mr HAMON Vincent**

Absents : **Mr CHARBONNIER Dimitri - Mr PUJOL Vincent**

Secrétaire de séance : **Mme PERRET Claudine.**

En préambule du Conseil, la société KALLISTA Energies a présenté un projet d'installation, couplée d'éoliennes et de bornes pour véhicules électriques.

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 21H05, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vente de terrain(s) à la Touche

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable du service de Gestion Comptable de Ruffec**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Mr le Maire, décide d'accorder une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable du service de Gestion Comptable de Ruffec, à l'unanimité.

- **Mise à disposition d'agents au SIVOS-ATAV**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que des agents communaux peuvent être amenés à travailler pour le compte du SIVOS-ATAV. Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention autorisant la mise à disposition d'agents Communaux au SIVOS-ATAV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Marché démolition et reconstruction des vestiaires du stade de football**

Pour information, l'appel d'offres a donné le résultat suivant :

| | | |
|--------|-------------------------------|--------------------------|
| LOT 1 | Démolition | SARL LAPEYRONNIE |
| LOT 2 | Terrassement – Assainissement | ARE TP |
| LOT 3 | Gros Œuvres | SARL TRARIEUX |
| LOT 4 | Charpente – Couverture | SAS Patrick BARON |
| LOT 5 | Menuiseries | SAS Patrick BARON |
| LOT 6 | Plaquisterie – Isolation | PLAT CARRPEINT |
| LOT 7 | Carrelage – Faïence | SARL MARTAUD |
| LOT 8 | Peinture | SAS Guy CHAPUZET et FILS |
| LOT 9 | Électricité | SARL TELEPH' ELEC |
| LOT 10 | CVC | ENGIE – AXIMA CONCEPT |

- **Vente de Terrains**

Mr le Maire présente deux propositions d'achat de terrains :

- Parcelle ZI 409 (2 421 m2) située dans la zone de la Touche
Pour mémoire, le Conseil Municipal avait convenu d'un prix de 6€ par m2.
La société EASY-TRANS-ATLANTIQUE est intéressée par cette proposition. Elle achèterait le terrain en l'état. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Mr le Maire de signer les documents nécessaires.

- Parcelle ZI 316,294,290 et 286 (2 579 m2 au total)
Pour rappel, lors de la séance du 13/12/2018, le Conseil Municipal avait accepté la proposition d'achat de Mr DELAGE J. François au prix de 9€ par m2. Cette vente n'ayant pas abouti, Mr le Maire a reçu une autre proposition de Mr ALLARD.
Mr le Maire propose donc au Conseil Municipal de missionner Mr Nicolas DESCAMP, géomètre expert à NONTRON, de borner les parcelles et les rassembler en une seule.
La viabilisation du terrain sera à la charge de la Commune ainsi que les frais de géomètre.
Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité et la vente de ces terrains au prix de 9€ par m2 soit 23 211€.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les services départementaux nous ont informé d'un audit sur les carrefours et les départementales et leurs régimes de priorité et demandent donc de signaler les carrefours considérés dangereux sur la Commune.
- La direction des services académiques de l'Éducation Nationale nous demande d'installer des détecteurs de CO2 dans les classes, moyennant une aide de 8€ par enfant (dans la limite du montant réel facturé). Nous allons demander un devis pour un détecteur par classe, les garderies, le réfectoire et la bibliothèque.
- Nous avons reçu Mr PICAUD Davis, nouveau conseiller local de la DGFIP pour les Communes du secteur de la CDC Cœur de Charente.
- Candidature pour un emploi d'été : Quentin DECLIDE (habitant du Breuil – 16 ans)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.